



## AVIS AUX USAGERS – DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES



Dans le cadre de l'instruction des demandes de **carte nationale d'identité et de passeport**, il est rappelé que **tout usager est tenu de se présenter à son rendez-vous muni des photocopies de l'intégralité des pièces justificatives exigées.**

**Aucune photocopie ne sera effectuée par les services de la mairie.  
Aucune dérogation ne pourra être accordée.**

Les demandes de copies sur place, constatées de manière répétée, **portent atteinte au bon fonctionnement du service public** et génèrent des retards préjudiciables à l'ensemble des usagers.

Conformément au **principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public**, aucun traitement particulier ne sera accordé.

**Tout dossier incomplet ou présenté sans les photocopies requises sera systématiquement refusé.**

**Le rendez-vous sera annulé et devra être repris ultérieurement.**

Les usagers sont tenus de se conformer strictement à ces dispositions.